



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

Conflit

Un conflit émerge lorsqu'un différend survient. Le conflit implique généralement un rapport de force égal entre les individus. De telles situations font partie intégrante du développement de la socialisation, ce qui n'est pas le cas de l'intimidation.

Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constitue pas nécessairement des actes d'intimidation, il s'agit plutôt de gestes ou paroles violentes et répréhensibles sur lesquels il faut intervenir.

Importance de déNONcer !

Dénoncer, c'est demander de l'aide pour soi ou pour l'autre. C'est de dire **"NON"** à une situation inacceptable. **"Stooler"** c'est de rapporter dans le but de mettre l'autre dans l'embarras, de le voir puni.

Actions à la maison

- Être à l'écoute de votre enfant.
- Poser des questions.
- Dénoncer en rejoignant la personne responsable du dossier intimidation.
- Collaborer à la recherche de solutions avec les intervenants.

Personnes à contacter

Tout adulte de l'école qui reçoit une dénonciation correspondant à la définition de l'intimidation, doit aussitôt remplir une fiche de signalement et la faire parvenir aux techniciennes en éducation spécialisée (T.E.S.).

Pour les gens de l'extérieur, la famille, les parents, les proches; il est possible de téléphoner au bureau des T.E.S., au 514-595-2054 pour dénoncer une situation d'intimidation vécue par un élève de l'école. Nous sommes là pour vous aider.